

CRIC n° 83 (2024-2025)

2^e session de la XII^e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2024-2025

COMPTE RENDU

INTÉGRAL*

Séance publique de commission

Commission de la fonction publique et des infrastructures sportives

Lundi 10 février 2025

*Application de l'article 162 du règlement

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE	1
ORGANISATION DES TRAVAUX	1
Examen de l'arriéré.....	1
INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES	1
Question orale de M. Christophe Bastin à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le projet de circulaire du Gouvernement wallon relatif à la qualité de la norme en Région wallonne ».....	1
Intervenants : Mme la Présidente – M. Christophe Bastin – Mme Jacqueline Galant, Ministre.	
Question orale de M. Christophe Bastin à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la mise en place du contrat de confiance et de performance entre les ministres et les administrations ».....	2
Intervenants : Mme la Présidente – M. Christophe Bastin – Mme Jacqueline Galant, Ministre.	
Question orale de M. Stéphane Hazée à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « l'inventaire des bâtiments publics ».....	2
Intervenants : Mme la Présidente – M. Stéphane Hazée – Mme Jacqueline Galant, Ministre.	
Question orale de Mme Özlem Özen à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la gestion opaque des données issues du site Simplifions.be et le respect du Règlement général sur la protection des données (RGPD) ».....	4
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Özlem Özen – Mme Jacqueline Galant, Ministre.	
Question orale de Mme Éliane Tillieux à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la réforme des mécanismes d'évaluation dans la fonction publique wallonne ».....	6
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Éliane Tillieux – Mme Jacqueline Galant, Ministre.	
Question orale de Mme Özlem Özen à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la première étape d'un démantèlement de la fonction publique wallonne avec la fin de la statutarisation » ;	
Question orale de Mme Éliane Tillieux à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la réforme injustifiée et risquée du statut en Wallonie ».....	7
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Özlem Özen – Mme Éliane Tillieux – Mme Jacqueline Galant, Ministre.	
Question orale de Mme Éliane Tillieux à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le resserrage du Plan de relance de la Wallonie et la fusion des projets de digitalisation et de simplification administrative ».....	9
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Éliane Tillieux – Mme Jacqueline Galant, Ministre.	
Question orale de M. Christophe Bastin à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le resserrage du Plan de relance de la Wallonie dans les compétences relevant des compétences de Mme la Ministre » ;	

Question orale de Mme Özlem Özen à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « l'exécution budgétaire des projets du Plan de relance de la Wallonie à la suite du resserrage imposé par le Gouvernement »..... 10

Intervenants : Mme la Présidente – M. Christophe Bastin – Mme Özlem Özen – Mme Jacqueline Galant, Ministre.

Question orale de M. Julien Liradelfo à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le calcul de la pension de la fonction publique wallonne suite aux réformes du Gouvernement de la coalition Arizona »..... 11

Intervenants : Mme la Présidente – M. Julien Liradelfo – Mme Jacqueline Galant, Ministre.

Question orale de M. Thierry Witsel à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le suivi des dossiers en cours en matière d'infrastructures sportives »..... 12

Intervenants : Mme la Présidente – M. Thierry Witsel – Mme Jacqueline Galant, Ministre.

Question orale de M. Thierry Witsel à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le suivi de la situation de l'Hippodrome de Wallonie »..... 13

Intervenants : Mme la Présidente – M. Thierry Witsel – Mme Jacqueline Galant, Ministre.

ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)..... 14

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites..... 14

LISTE DES INTERVENANTS..... 15

ABRÉVIATIONS COURANTES..... 16

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Présidence de Mme Sophie Fafchamps, Présidente

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures.

Mme la Présidente. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre Commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

**Question orale
de M. Christophe Bastin
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « le projet de circulaire du Gouvernement
wallon relatif à la qualité de la norme en Région
wallonne »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bastin à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le projet de circulaire du Gouvernement wallon relatif à la qualité de la norme en Région wallonne ».

La parole est à M. Bastin pour poser sa question.

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Madame la Ministre, en sa séance du Conseil des ministres du 9 décembre 2024, le Gouvernement wallon a pris acte du projet de circulaire relatif à la qualité de la norme en Région wallonne et a chargé les ministres de mobiliser les administrations dont ils ont la tutelle chaque fois que c'est nécessaire dans cette perspective.

Où en est ce projet de circulaire relative à la qualité de la norme ? Pouvez-vous préciser la portée des termes

chaque fois que c'est nécessaire ? Plus concrètement, qu'est-il déjà mis en place ? De quelle manière allez-vous mobiliser les administrations ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, le Gouvernement, dans le cadre de ses travaux sur la simplification administrative, a pris acte du projet de circulaire relatif à la qualité de la norme en Région wallonne en date du 19 décembre 2024. Cette circulaire a été signée le jour même par le ministre-président et moi-même, et a été transmise aux chefs de cabinet et aux membres du Collège des fonctionnaires généraux dirigeants.

Ceux-ci ont été invités à diffuser largement la circulaire au sein de leurs cabinets, services et administrations. La circulaire est d'ores et déjà concrètement appliquée, notamment dans le cadre des avis remis par la direction de la Chancellerie et de l'expertise juridique en matière de légistique et de simplification administrative, et ce, pour tous les projets de textes réglementaires soumis au Gouvernement.

La simplification administrative passe aussi par la simplification juridique. Une attente particulière doit être portée à la qualité de la norme rédigée. C'est dans cet esprit que la circulaire est née. Cette simplification ne peut avoir lieu que si tous les acteurs jouent le jeu : les cabinets ministériels, les différentes entités du Service public de Wallonie, l'ensemble des UAP. C'est en ce sens que les administrations doivent être mobilisées chaque fois que c'est nécessaire.

Le choc de simplification administrative que j'entends porter est de la responsabilité de chacune et de chacun. Il sera proposé au Gouvernement à la fin du mois de mars prochain, comme déjà annoncé.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Bastin.

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Merci pour vos réponses et vos éclaircissements, Madame la Ministre. On peut se réjouir que la circulaire soit appliquée. Je reviendrai après fin mars pour avoir un peu plus d'informations sur cette application.

Question orale
de M. Christophe Bastin
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « la mise en place du contrat de confiance et
de performance entre les ministres et les
administrations »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bastin à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la mise en place du contrat de confiance et de performance entre les ministres et les administrations ».

La parole est à M. Bastin pour poser sa question.

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Madame la Ministre, la DPR et votre Gouvernement prévoient un renforcement de la relation entre le politique et l'administration par la mise en place d'un contrat de confiance et de performance entre les ministres et leur administration.

Ainsi, la DPR indique que la relation politico-administrative sera formalisée par un contrat de confiance et de performance. Celui-ci comprendra d'une part des objectifs clairs, resserrés et réalistes et, d'autre part, des modalités de collaboration permettant davantage d'autonomie ainsi qu'un dialogue régulier et efficace, afin d'éviter tout dysfonctionnement.

Ce contrat fera l'objet d'une évaluation annuelle quant à l'atteinte des objectifs. Il laissera à l'administration une plus grande liberté de manœuvre et une grande responsabilité. Cette responsabilité portera en particulier sur la gestion dynamique des ressources humaines que les hauts fonctionnaires devront mettre en œuvre dans le cadre d'une enveloppe budgétaire préalablement fixée par le Gouvernement.

Où en êtes-vous dans la mise en place de ce contrat ? Pouvez-vous préciser quelles en sont les modalités concrètes d'élaboration et de mise en œuvre ? Quels seront les critères précis d'évaluation ? Quels mécanismes seront prévus en cas de non-atteinte des objectifs ?

Quelle est la portée de l'enveloppe budgétaire prévue à cet effet ? Comment s'assurer que la nouvelle autonomie offerte ne se traduira pas par un manque de moyens pour atteindre les objectifs fixés ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, à ce stade, nous travaillons à la mise en place d'un outil

d'opérationnalisation de la Déclaration de politique régionale. Ce n'est qu'ensuite que nous préciserons comment en extraire le ou les futurs contrats de confiance et de performance. Le tout sera intégré à la réforme des procédures de désignation et d'évaluation des mandataires. L'idée est bien que le nouveau contrat de confiance et de performance doit être synthétique, précis et comporter des objectifs clairs, resserrés et réalistes afin de servir de base à une évaluation des mandataires. Je ne souhaite plus de documents lourds et établis au terme d'un processus bureaucratique long de plusieurs mois.

A priori, la mise en place des contrats de confiance, de performance ne nécessitera pas de moyens budgétaires spécifiques. Il s'agit au contraire de favoriser la responsabilisation des hauts fonctionnaires qui seront chargés d'analyser l'ensemble des services offerts aux citoyens et l'ensemble des missions de chaque département et direction afin de les prioriser et, le cas échéant, d'en arrêter l'exercice avec de potentielles réaffectations de membres du personnel.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Bastin.

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Madame la Ministre, merci pour votre réponse. J'ai bien compris qu'il n'y avait pas de moyens budgétaires spécifiques et nécessaires. On va suivre de près le suivi de la mise en place concrète de ce dispositif, dans le cadre du choc de simplification.

Question orale
de M. Stéphane Hazée
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « l'inventaire des bâtiments publics »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « l'inventaire des bâtiments publics ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Madame la Ministre, au plus tard le 11 octobre de cette année, les États membres de l'Union européenne devront, d'une part, transposer en droit national les règles prévues par la directive européenne 2023/1791 relative à l'efficacité énergétique et, d'autre part, établir un inventaire de leurs bâtiments publics et le publier. L'Europe impose effectivement aux États membres de rénover chaque année au moins 3 % de la surface totale des bâtiments publics et de réduire de 1,3 % à 1,9 % par an jusqu'en 2030 la consommation d'énergie des organismes publics.

L'objectif est de répondre à l'urgence climatique, chacun l'aura compris, en travaillant en l'espèce sur les bâtiments publics, la première tâche étant de connaître l'ampleur de la tâche en répertoriant les différents immeubles occupés par les administrations publiques. Plus précisément, nous évoquons ici les bâtiments appartenant à des pouvoirs ou organismes publics ou occupés par ceux-ci, pour autant que leur surface au sol soit supérieure à 250 mètres carrés. Nous visons les bâtiments occupés par le SPW, les UAP. Nous sommes ici dans vos compétences, mais on pourrait aussi évoquer les provinces, les communes, les CPAS, les sociétés de logements sociaux, les fabriques d'église et d'autres, mais je mesure que je quitte le champ de vos compétences fonctionnelles.

Dans un article paru récemment dans *Le Vif*, le cadastre n'existe pas encore en Wallonie. Il existe plusieurs inventaires partiels, mais qui ne semblent ni cohérents ni exhaustifs. Cela rejoint le dernier cahier de la Cour des comptes, dont nous avons pu discuter du contenu dans l'ensemble des commissions, notamment avec votre collègue le ministre-président, qui était d'ailleurs en charge antérieurement de la compétence des bâtiments publics de la Région, puisque la Cour des comptes avait révélé l'absence de réconciliation de l'inventaire comptable avec un inventaire physique, ce qui empêche de valider l'exhaustivité des actifs immobilisés.

L'article du *Vif* mentionne l'existence de 3 412 bâtiments porteurs d'un certificat PEB. Par ailleurs, les 103 000 logements publics sont répartis dans plusieurs bâtiments sans que l'on sache exactement le nombre qu'ils représentent. Toute une série d'éléments existe également au niveau des pouvoirs locaux.

La banque de données ImmoTEP, dont nous avons déjà parlé dans cette commission, recense 6 097 bâtiments dévolus au SPW et aux UAP. Le projet POLLEC permet, de son côté, de travailler avec les communes. On a là un certain nombre de démarches de divers ordres.

L'EPURE au sein de l'Université de Liège a, quant à lui, identifié 222 256 bâtiments – c'est énorme – en croisant les données du cadastre des propriétés du secteur public et celles du projet informatique de cartographie continue de la Wallonie, connu sous le sigle PICC.

Bref, dans la suite de ces échanges sur le cahier d'observations la Cour des comptes, je voulais vous interroger. Quel est l'état de la situation par rapport à ce cadastre des bâtiments publics et dans vos compétences, pour ce qui concerne la Région et les organismes qui dépendent d'elle ? Quel est le plan de travail prévu à cet égard ? Y a-t-il des dispositions réglementaires à prévoir pour obtenir les données auprès des différents organismes et niveaux de pouvoir ? Un outil, comme

une plateforme numérique, a-t-il été identifié pour compiler l'ensemble de ces informations ?

Votre Gouvernement pourra-t-il respecter l'échéance du 11 octobre prochain ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, le Service public de Wallonie travaille actuellement à l'établissement d'un cadastre des bâtiments publics régionaux relevant du SPW et des UAP. Ce projet est mené par le Département de la gestion immobilière du SPW Support et plus précisément au sein de la cellule ImmoTEP, qui constitue la source authentique des biens immobiliers publics wallons.

Toutes les parcelles cadastrales y sont répertoriées. Ceci représente plus de 46 000 références. L'ensemble des biens immobiliers, tels que les sites, les bâtiments, les terrains et la voirie, sont en cours d'encodage et reliés aux parcelles cadastrales qui les concernent. Il y a actuellement plus de 6 300 biens intégrés à la base de données. Il reste encore près de 29 000 parcelles à relier.

La majorité de ce travail concerne les UAP ou des espaces non bâtis, comme des forêts ou des terrains. Le délai de réalisation de cet encodage dans le cadastre ImmoTEP dépend des ressources consacrées. Actuellement, un agent y est affecté à temps plein.

L'ensemble de ces informations est centralisé dans la plateforme numérique ImmoTEP, avec l'objectif de la rendre consultable sur le site web WalOnMap. Cette mise en ligne nécessitera cependant une étude de faisabilité.

Concernant le cadastre énergétique, c'est le SPW TLPE qui est en charge du dossier. Une réflexion est en cours pour que la plateforme ImmoTEP puisse également intégrer les données de consommation et de performance énergétique, offrant ainsi un outil unique et centralisé.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je vous remercie pour l'état intermédiaire du dossier. Force est de constater que nous sommes très loin de l'objectif. Cela corrobore le constat que la Cour des comptes avait fait.

Si l'on travaillait uniquement pour nous-mêmes, on pourrait encore se dire que quelques années peuvent être précieuses pour avancer. Cependant, j'attire l'attention, en lien avec votre collègue en charge de l'Énergie, sur cet inventaire des bâtiments publics qui est désormais demandé par l'Union européenne et qui deviendra bientôt une obligation. S'il faut que nous soyons en ordre pour le mois d'octobre, même si ce n'est pas dit

comme tel, le rythme de travail, tenant compte des ressources – un équivalent temps plein actuellement –, ne permettra pas à la Wallonie d’être à jour à cette échéance.

J’invite donc le Gouvernement à réexaminer cet enjeu et à voir s’il n’est pas nécessaire d’augmenter la voilure au niveau des ressources dédiées à ce projet pour atteindre l’objectif le plus près possible de l’échéance et éviter de porter le bonnet du mauvais élève, potentiellement avec des sanctions qui pourraient suivre.

Question orale de Mme Özlem Özen

**à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « la gestion opaque des données issues du
site Simplifions.be et le respect du Règlement
général sur la protection des données (RGPD) »**

Mme la Présidente. – L’ordre du jour appelle la question orale de Mme Özen à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la gestion opaque des données issues du site Simplifions.be et le respect du Règlement général sur la protection des données (RGPD) ».

La parole est à Mme Özen pour poser sa question.

Mme Özlem Özen (PS). – Madame la Ministre, la gestion des données issues du site Simplifions.be suscite de nombreuses interrogations et alimente une polémique croissante. Lors de votre dernière intervention en commission, vos réponses ont été pour le moins lacunaires. Aujourd’hui, des informations communiquées par votre collègue, M. Dolimont, apportent un éclairage supplémentaire, mais soulèvent de nouvelles questions.

Selon ces déclarations, votre cabinet a sollicité l’administration pour traiter les milliers de données recueillies via Simplifions.be. Ce traitement aurait consisté à classer ces données en fonction des compétences et des niveaux de pouvoir concernés, à anonymiser les propositions et à transmettre un document finalisé aux différents cabinets ministériels.

Ces éléments laissent à penser que plusieurs transferts successifs de données ont eu lieu : du site Simplifions.be vers votre cabinet, de votre cabinet vers l’administration wallonne puis de l’administration wallonne vers les autres cabinets ministériels concernés.

Pouvez-vous nous confirmer ces différents transferts de données ? Qui vous a transmis ces fichiers et à quelle date ? Les données comprenaient-elles les coordonnées

des citoyens ? Pouvez-vous garantir que toutes les dispositions du RGPD ont été respectées ? À quelle date et sous quel format avez-vous transmis ces fichiers à l’administration ?

Qui a procédé à l’anonymisation des données et à quel moment ? Selon quelle méthodologie l’administration a-t-elle analysé ces données ? Votre cabinet est-il intervenu dans ce traitement ? Qui a transféré les informations retravaillées auprès des différents cabinets et à quelle date ? Pouvez-vous nous communiquer les informations exactes transmises par l’administration aux différents cabinets ministériels ? Au vu de ces différents éléments, j’aimerais connaître votre analyse sur la gestion des données et les garanties apportées en matière de RGPD.

M. le Ministre-Président et vous-même avez soutenu publiquement Simplifions.be, avec comme objectif tout à fait louable de recueillir des suggestions et des observations des citoyens. Le problème est que l’on a révélé que le site appartenait au MR et aux Engagés. Cette politisation manifeste pose de sérieuses questions en termes d’impartialité, de transparence, de bonne gouvernance ainsi que les réelles intentions derrière cette initiative. Les données collectées soulèvent de sérieuses questions quant au respect du RGPD et sur leur traitement.

L’article 5 du RGPD indique que le manque de transparence et de clarté concernant Simplifions.be pourrait constituer une violation du RGPD, qui exige une transparence totale quant à la finalité et aux responsables du traitement des données personnelles. Je rappelle que les données collectées par un outil public doivent être utilisées exclusivement pour des objectifs légitimes, explicites et déterminés à l’avance.

Cette méthode met en lumière un manquement à votre responsabilité, en tant que ministre, d’assurer la neutralité et la transparence des outils publics.

Si mon parti, le PS, lançait aujourd’hui un sondage ou une enquête d’opinion, votre cabinet ou l’administration traiteraient-ils les données ? Si votre réponse est affirmative, franchement, on vous envoie le résultat immédiatement, on met en place des enquêtes et l’on vous enverra les résultats pour que votre administration les traite.

Madame la Ministre, on aimerait avoir un éclaircissement sur les méthodes utilisées et sur les garanties que vous pouvez nous apporter quant au traitement de ces données essentielles pour les citoyens.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Madame la Députée, peu après l’entrée en fonction du Gouvernement wallon et

de celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mon cabinet a reçu par e-mail un fichier récapitulatif des propositions enregistrées sur la plateforme Simplifions.be.

L'analyse des propositions issues de Simplifions.be visait avant tout à en tirer les principaux enseignements, afin d'identifier les grandes tendances et d'alimenter la réflexion en cours sur le choc de simplification administrative en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Plusieurs questions ont guidé ce travail. Les attentes exprimées traduisent-elles un besoin fort de simplification au sein de la société ? Les propositions émanent-elles de l'ensemble des usagers ou de catégories spécifiques ? Concernent-elles un large éventail de compétences ou se concentrent-elles sur certaines en particulier ? Certaines politiques publiques centralisent-elles davantage les attentes des usagers ? Ces propositions font-elles écho aux constats et problèmes déjà identifiés par les services ?

Au-delà de ces enseignements stratégiques, l'objectif était aussi de confronter notre approche à des demandes concrètes issues du terrain, afin d'identifier une méthodologie robuste et efficace de consultation des citoyens à appliquer tout au long de la législature.

Nous avons travaillé de concert avec mon administration fonctionnelle chargée de la simplification administrative au sein du SPW, c'est-à-dire la DORU et le SPW Digital, afin d'identifier la manière la plus efficace d'exploiter le fond des propositions reçues pour en faciliter la lecture et l'analyse, ainsi que pour répondre aux questions que je viens de vous lister.

Pour mener à bien cette analyse, nous avons transmis ces propositions par mail à ces services, qui ont alors procédé à leur traitement. Elles ont ainsi été anonymisées et triées à l'aide d'un outil d'intelligence artificielle. Aucune donnée personnelle du fichier n'a été exploitée, ni par mon cabinet ni par l'administration. Seules les propositions elles-mêmes ont été utilisées pour le tri et l'étude mentionnés précédemment.

J'ajoute que mon cabinet n'est en aucune manière intervenu dans le traitement purement technique du fichier et du contenu des propositions. Ce travail a abouti à la constitution d'un fichier structuré présentant, d'une part, les propositions anonymisées classées par politique publique régionale et communautaire, réparties par ministre fonctionnel ; et, d'autre part, des statistiques éclairant les questions mentionnées plus haut.

Ce fichier anonymisé a été transmis par mon cabinet et par e-mail le 13 septembre à l'ensemble des cabinets du Gouvernement wallon, et à eux seuls.

Pour répondre à une autre de vos questions, mon cabinet n'a donc échangé qu'avec les administrations

placées sous ma tutelle qui sont chargées de la simplification administrative, et ce, afin d'assurer le traitement anonymisé du fichier. Chaque cabinet a ainsi pu prendre connaissance des propositions de ses compétences et nourrir la réflexion menée par la *task force* sur la gestion des demandes et propositions des usagers tout au long de la législature.

Pour résumer, en tant que ministre de la Simplification administrative, j'ai transmis en toute confiance à mon administration fonctionnelle les documents et les éléments de travail dans le but de mettre en œuvre le choc de simplification administrative, ni plus ni moins. Solliciter l'expertise de l'administration et lui confier le traitement du contenu que nous avons reçu est le meilleur gage d'une gestion neutre et non partisane des propositions déposées par nos concitoyens. C'est un procédé courant d'interaction et de communication d'un cabinet avec son administration.

Ainsi, le *data protection officer* du Service public de Wallonie sera associé dans la mise en place de la potentielle plateforme en ligne à destination des citoyens et des usagers qui souhaitent continuer à nous alimenter avec des suggestions de simplification administrative.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Özen.

Mme Özlem Özen (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les différents éléments de réponse que vous nous avez transmis aujourd'hui. J'ai néanmoins encore quelques questions qui restent non élucidées par rapport à cette transmission des données. En effet, aujourd'hui, on ne sait toujours pas, à partir de cette plateforme, quelles données ont été transférées aux cabinets.

D'autant plus que le sondage qui était en ligne sur la plateforme Simplifions.be disait que les données ne seraient pas transmises à des tiers. En l'occurrence, elles ont quand même été transmises à des cabinets ; il y a déjà un manque de respect de la législation sur ce point. La transmission des données est très sensible, raison pour laquelle elle est encadrée par la loi.

Aujourd'hui, je n'ai toujours pas eu de preuve tangible, comme un audit indépendant ou un rapport d'analyse, sur la gestion de ces données personnelles. D'ailleurs, je demanderais que vous nous transmettiez le tableau des thématiques qui ont été reprises et résumées par rapport à cette enquête de Simplifions.be.

Je rappelle quand même que la moindre faille dans la protection des données des citoyens pourrait être un véritable scandale, d'autant plus si des informations sensibles venaient à être exploitées.

**Question orale
de Mme Éliane Tillieux
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « la réforme des mécanismes d'évaluation
dans la fonction publique wallonne »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la réforme des mécanismes d'évaluation dans la fonction publique wallonne ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Madame la Ministre, vous avez récemment annoncé une réforme des mécanismes d'évaluation dans la fonction publique wallonne, en affirmant vouloir les rendre plus agiles et permettre au personnel encadrant de mieux appréhender les questions de performance. Déjà, rien que par rapport à cela, je suppose que beaucoup d'agents doivent être très heureux de cette déclaration.

Si l'objectif affiché de modernisation peut sembler légitime, il suscite toutefois des interrogations et des inquiétudes. Dans le contexte où votre Gouvernement mène une politique de réduction des effectifs et de suppression du statut, on peut légitimement s'interroger sur la réelle finalité de cette réforme. Pourriez-vous nous préciser les contours exacts de la refonte des mécanismes d'évaluation ? En quoi ces nouveaux outils permettront-ils d'améliorer la gestion des ressources humaines sans pour autant devenir un instrument de pression supplémentaire sur les agents ?

Quelle concertation avez-vous menée avec les organisations syndicales pour garantir que la réforme respecte les droits et les statuts encore en vigueur des fonctionnaires ? Allez-vous concerter ? Est-ce prévu, si vous ne l'avez pas encore fait ?

Enfin, cette réforme s'inscrit-elle dans une volonté de rationalisation budgétaire ? Si oui, quelles en seront les implications concrètes pour les agents concernés ? On sait par exemple que, au niveau fédéral, il y avait des projets pour éviter de lier les évaluations des agents avec les questions pécuniaires.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Madame la Députée, la Déclaration de politique régionale 2024-2029 prévoit effectivement que les mécanismes d'évaluation seront revus afin de les rendre plus adéquats, plus agiles, et de permettre aux cadres de la fonction publique

d'appréhender les questions de performance de la manière la plus adaptée. Dans ce cadre, les membres du personnel feront l'objet d'entretiens d'évaluation systématiques, réguliers et qui pourront être déclenchés à tout moment opportun sans devoir attendre les échéances fixes.

Cela vise à rendre l'administration plus performante et à mieux valoriser les talents, mais cela ne s'inscrit absolument pas dans une perspective de réduction des effectifs ou d'économies budgétaires.

L'agent qui dysfonctionne est susceptible d'être licencié après une ou plusieurs évaluations négatives, mais il faut espérer que cela restera exceptionnel. L'évaluation aura toujours une visée positive. Elle doit permettre de parvenir à une amélioration du service, d'augmenter la motivation du collaborateur, de lui définir un plan individuel de formation, voire de lui proposer une réorientation. Pour le surplus – comme je l'ai déjà dit à plusieurs reprises –, la réforme de la fonction publique wallonne sera globale et s'inscrira dans un travail mené en concertation avec l'administration et en particulier avec le Collège des fonctionnaires généraux dirigeants.

Une gouvernance de ce projet sera prochainement soumise au Gouvernement. Le moment n'est toutefois pas encore venu de fixer telle ou telle orientation. Quant à la négociation syndicale, elle est légalement réglementée et je respecterai le statut syndical. Au sens légal du terme, elle ne pourra commencer qu'après la première lecture de l'arrêté du Gouvernement.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – On en apprend assez peu, à part concernant la volonté d'entretiens d'évaluation beaucoup plus réguliers et déclenchés au besoin. Avec quels moyens ? On ne sait pas. Peut-être faudrait-il se poser la question d'évaluer l'évaluation.

Pourquoi ce système fonctionne-t-il actuellement ? Pourquoi ce système ne fonctionne-t-il peut-être pas aussi bien qu'on le souhaiterait ? Quels éléments devraient évoluer pour que cela fonctionne ? Rien de tout cela ne transparaît dans votre réponse. Vous dites que l'on risque toujours le licenciement si l'évaluation est mauvaise. Vous parlez de « une ou plusieurs » évaluations. Actuellement, il faut deux évaluations. Voilà encore un élément qui risque de ne pas rassurer les agents de la fonction publique.

Si vous recherchez l'amélioration des services, sachez que c'est l'objectif de tout un chacun. D'abord et avant tout, c'est le service aux citoyens. Il faut encore néanmoins respecter les membres du personnel. J'espère que, au travers de la concertation, c'est ce que vous ferez.

**Question orale
de Mme Özlem Özen
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « la première étape d'un démantèlement de
la fonction publique wallonne avec la fin de la
statutarisation »**

**Question orale
de Mme Éliane Tillieux
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « la réforme injustifiée et risquée du statut
en Wallonie »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, de :

- Mme Özen, sur « la première étape d'un démantèlement de la fonction publique wallonne avec la fin de la statutarisation » ;
- Mme Tillieux, sur « la réforme injustifiée et risquée du statut en Wallonie ».

La parole est à Mme Özen pour poser sa question.

Mme Özlem Özen (PS). – Madame la Ministre, le Gouvernement wallon a validé le 30 janvier dernier, en dernière lecture, la suppression du statut de la fonction publique.

Elle marque la première étape du démantèlement du service public, entraînant une réforme coûteuse pour la Wallonie. Vous avez déclaré : « Le régime statutaire appartient à un autre temps. Il est nécessaire de changer. Je parie que pousser notre personnel à l'excellence améliorera l'efficacité globale de la fonction publique ». Cette position ne témoigne-t-elle pas d'un mépris à l'égard de votre administration et de l'administration en général ?

La réalité, c'est une ubérisation des agents publics traités comme de simples variables d'ajustement. Avez-vous évalué l'impact de ces changements sur la rémunération et les pensions des agents contractuels par rapport à celles des agents statutaires ? La généralisation de la contractualisation ne risque-t-elle pas de réduire le pouvoir d'achat des agents des services publics ? Quelles garanties apportez-vous concernant l'indépendance de la fonction publique, un principe pourtant fondamental pour offrir des services impartiaux et de qualité ?

Cette réforme intervient dans un contexte de restrictions budgétaires et de réduction des effectifs, notamment par le non-remplacement des contrats à durée déterminée et des départs à la retraite. Comment

justifiez-vous la suppression du statut, alors même que le Gouvernement semble incapable de garantir des recrutements suffisants pour maintenir un service public de qualité ?

Pouvez-vous préciser le cadre budgétaire qui accompagnera cette réforme ? Quel sera le surcoût pour la Wallonie ? Quels mécanismes mettrez-vous en place pour éviter une précarisation accrue des agents contractuels ?

Enfin, comment garantissez-vous que cette transformation ne nuira pas à l'attractivité de la fonction publique wallonne et ne conduira pas à une fuite des talents et des compétences nécessaires au bon fonctionnement de nos administrations ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Madame la Ministre, le 30 janvier 2025, le Gouvernement wallon a adopté définitivement l'abrogation du paragraphe 2 de l'article 119^{quater} du Code de la fonction publique. Ce n'est pas la première fois que l'on en parle, mais cette fois-ci c'est fait, c'est l'adoption définitive de cette abrogation.

Cette décision met fin à une possibilité de statutarisation pour certains agents contractuels. Elle a suscité une importante mobilisation, notamment lors de la manifestation du 18 décembre dernier qui était organisée en front commun.

En dépit de l'ampleur de la contestation, vous persistez dans votre réforme alors même que 7 200 citoyens ont signé la pétition demandant que le statut des fonctionnaires soit maintenu, mais aussi que la relation de confiance entre les pouvoirs exécutif, législatif et la fonction publique soit rétablie.

La réforme que vous justifiez par des arguments de modernisation et d'efficacité semble pourtant ignorer le mécontentement croissant au sein des services publics et même au sein des citoyens. Votre réforme ne répond-elle pas plutôt à une logique dogmatique qu'à une réelle nécessité ?

Quels sont les impacts concrets sur les agents publics et la qualité des services rendus aux citoyens ? Au-delà de l'abrogation de cet article 119^{quater}, paragraphe 2, qu'en est-il des dossiers encore en cours ? Jusqu'à quand les demandes de statutarisation peuvent-elles encore être introduites avant l'entrée en vigueur de la réforme ?

Qu'en est-il aussi de l'avenir de l'article 119^{quater}, paragraphe 1^{er} ? Ainsi, quel sera le sort des agents contractuels qui figurent aujourd'hui dans une réserve de recrutement ? Pouvez-vous répondre à l'inquiétude grandissante des agents publics quant à la stabilité de

leur carrière et à l'impact de cette réforme sur le pouvoir d'achat et leurs perspectives professionnelles ?

Mme la Présidente. – La parole est Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Mesdames les Députées, les questions au sujet de l'abrogation de l'article 119^{quater}, paragraphe 2, du Code de la fonction publique sont récurrentes et je vous renvoie à mes précédentes réponses ainsi qu'aux débats qui ont eu lieu dans le cadre de l'adoption du budget 2025.

La réforme de la fonction publique, à laquelle nous allons beaucoup travailler durant cette mandature, n'est ni injustifiée ni risquée. Le travail sera mené avec soin et en concertation avec l'administration. J'espère vous convaincre de la qualité du résultat le moment venu.

Quoi qu'il en soit, le Gouvernement a en effet adopté en dernière lecture, ce 30 janvier, l'arrêté abrogeant l'article 119^{quater}, paragraphe 2, du Code de la fonction publique wallonne. Cet arrêté sera publié au *Moniteur belge* dans le courant de ce mois de février et devrait donc entrer en vigueur le 1^{er} mars 2025.

Je suis légaliste et la disposition réglementaire est et sera appliquée jusqu'à l'entrée en vigueur de son abrogation. À la fin de semaine dernière, j'ai encore signé huit arrêtés ministériels nommant des agents contractuels. Comme je l'ai indiqué en Comité de secteur XVI, toutes les demandes valablement introduites avant l'abrogation devront être traitées.

Concernant plus précisément les questions de Mme Tillieux, ce 30 janvier, le Gouvernement n'a pas adopté en dernière lecture la suppression du statut de la fonction publique, comme vous l'écrivez, mais seulement l'arrêté abrogeant la faculté pour les agents contractuels d'être statutarisé, le fameux article 119^{quater}, paragraphe 2.

Dans l'état actuel des choses, le statut administratif existe toujours et c'est seulement le mécanisme – d'ailleurs douteux –, qui permettait des nominations sans appel à candidatures, sans aucune mise en concurrence, qui est supprimé. Les implications budgétaires de ce choix sont claires et elles ont été largement débattues dans le cadre de la présentation du budget il y a quelques semaines. Je ne vais pas vous refaire tout l'exposé à ce sujet.

En résumé, sur la base des dossiers déjà traités à l'époque, l'article 119^{quater} représente, à partir de 2028, une charge annuelle approximative pour la Région wallonne de 18,6 millions d'euros. Il fallait mettre fin à cette hémorragie.

Pour le surplus, nos points de vue me paraissent inconciliables et je ne peux pas vous suivre lorsque vous

affirmez que l'abrogation de cet article d'un code entier précarise les membres du personnel ou porte atteinte à l'indépendance des fonctionnaires.

Pour ma part, je travaille au contraire pour pérenniser la fonction publique wallonne, en la rendant plus performante, plus agile et plus motivante pour ceux qui la composent.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Özen.

Mme Özlem Özen (PS). – Madame la Ministre, un élément sur lequel on est d'accord est que nous avons des points de vue inconciliables. En effet, nous ne partageons pas votre réforme et la vision que vous avez des services publics.

Tout d'abord, concernant l'Arizona et notre nouveau Gouvernement, vous n'êtes pas sans savoir que les mesures qu'ils vont prendre vont amoindrir la pension dans les services publics. Vous avez dit que vous alliez prendre contact avec vos collègues du Fédéral, mais nous n'en savons toujours rien. Vous avez dit que vous alliez créer un deuxième pilier de pension – je vous avais rappelé que vous n'aviez pas de base légale pour le faire –, il y a encore toute une série de questions qui restent en suspens et qui nous font craindre le pire pour le pouvoir d'achat des agents et pour l'attractivité de la fonction publique.

Je rappelle que les agents des services publics jouent un rôle essentiel dans le bon fonctionnement de notre société. Leur engagement quotidien garantit l'égalité d'accès aux services fondamentaux. Ces agents assurent la continuité des missions d'intérêt général. Il s'agit, je le répète, d'un service indispensable à la population, que ce soit en matière d'éducation, de santé, de sécurité, de transport, dans l'administration, et cetera. Sans leur travail, de nombreux secteurs clés ne pourraient pas fonctionner correctement. La fonction publique est un engagement au service de l'intérêt général, une stabilité et une continuité indispensables.

Au-delà des dangers que votre réforme représente pour la fonction publique, elle est une non-reconnaissance ou une reconnaissance insuffisante par rapport à l'implication des agents dans la fonction publique.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – En effet, nous n'arriverons pas à tomber d'accord. J'en suis fort heureuse, parce que je n'ai pas du tout la même vision que vous des fonctionnaires et de la fonction publique wallonne en général.

Vous n'avez de cesse de dire qu'ils sont actuellement nuls, puisqu'il faudrait enfin les pousser à l'excellence. Selon vous, ils ne savent pas ce que c'est. Ils doivent être plus agiles. Je suppose qu'ils vont être contents de l'entendre. En même temps, vous ne

comprenez pas pourquoi ils sont inquiets quant à la stabilité de leur fonction ou à l'avenir de leurs perspectives professionnelles. Ce que vous exprimez est complètement contradictoire.

Surtout, il n'y a pas moyen de débattre sur les choix. Vous auriez pu également choisir de dire : « On va nommer tout le monde ou faciliter la nomination. On va faire en sorte d'abroger la distinction entre contractuels et nommés, mais en allant vers plus de nominations ». Pourquoi avez-vous fait le choix inverse ? On ne tient pas ce débat aujourd'hui.

J'aimerais que l'on ait ce débat. Madame la Présidente, je vous écrirai un courrier pour demander des auditions sur cette question importante de l'avenir de la fonction publique, avec des experts en droit social, des experts universitaires qui pourront venir nous expliquer leur manière de voir le statut, son importance, sa longue existence et la raison pour laquelle ce n'est peut-être pas révolu aujourd'hui, comme certains peuvent le prétendre de manière dogmatique.

On peut aussi écouter des représentants de la société civile et les organisations représentatives des travailleurs et des travailleuses de la fonction publique. Bref, vous allez recevoir cette demande de ma part, Madame la Présidente.

**Question orale
de Mme Éliane Tillieux
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « le resserrage du Plan de relance de la
Wallonie et la fusion des projets de
digitalisation et de simplification
administrative »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le resserrage du Plan de relance de la Wallonie et la fusion des projets de digitalisation et de simplification administrative ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Madame la Ministre, le Gouvernement a finalisé le 16 janvier ce resserrage du Plan de relance. Sur les 7 milliards d'euros identifiés dans la relance de la Wallonie, vous avez identifié 92 millions d'euros d'économies. Le ministre-président a récemment précisé que « 10 projets ont été supprimés en raison de leur fusion. Cela concerne l'ensemble des projets liés à la digitalisation et à la simplification qui ont été regroupés en un seul projet afin de maximiser l'impact des ressources disponibles sur des chantiers de

digitalisation et de simplification administrative. Au total, plus de 30 millions d'euros restent mobilisables pour ces politiques ». Ces déclarations soulèvent plusieurs interrogations, raison de ma présence.

Pourquoi avoir choisi de supprimer ces 10 projets et de procéder à leur fusion en un seul ? Ce choix peut être d'ordre politique. S'agissait-il d'éviter la dispersion des moyens, de rationaliser les actions, ou d'autres considérations sont-elles intervenues ? Une analyse comparative des gains et des pertes induits par cette fusion a-t-elle été menée ?

Avez-vous effectué une évaluation individuelle pour chacun de ces projets avant cette décision de fusion ? Si oui, quelles conclusions ont été tirées de ces évaluations ? Certains projets étaient-ils redondants ou moins performants ? Pouvez-vous nous fournir un aperçu du stade d'avancement de chaque projet avant leur intégration dans le projet fusionné ?

Pouvez-vous préciser si, globalement et individuellement, le budget alloué à ces initiatives a été augmenté, diminué, ou est-il resté équivalent suite à cette fusion ? Quelle répartition budgétaire est prévue entre les différentes actions regroupées dans ce nouveau projet ? De nouvelles actions y sont-elles prévues ? Comment ce projet s'articule-t-il avec le choc de simplification administrative annoncé par votre Gouvernement ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Madame la Députée, M. le Ministre-Président a déjà pu vous expliquer la méthodologie qui a permis au Gouvernement de réaliser le resserrage à l'occasion de la Commission du 27 janvier dernier. Par conséquent, je ne reviendrai pas sur ces éléments.

Concernant les projets qui relèvent de mes compétences en matière de simplification administrative, cet exercice de resserrage a permis de regrouper l'ensemble des projets liés à la digitalisation de l'administration et à la simplification administrative. Concrètement, ce regroupement permettra de poursuivre les initiatives en cours, de mieux gérer les imprévus, tout en priorisant la digitalisation des permis d'urbanisme et d'environnement ainsi que le développement de la plateforme MaWallonie.

Il s'agit en outre d'une simplification administrative et budgétaire pour les services de l'administration chargés de la mise en œuvre de ces projets. Au total, plus de 30 millions d'euros sont encore mobilisables pour une plus grande simplification de la Wallonie. Je présenterai le choc de simplification administrative au Gouvernement à la fin du mois de mars 2025. Celui-ci comprendra un volet « dématérialisation » et constituera

un lien fort et cohérent avec ledit projet regroupé du Plan de relance.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Les permis d’environnement et d’urbanisme sont attendus de pied ferme. J’espère qu’une avancée sera effectuée en ce sens. Pour les autres projets, vous avez cité uniquement l’espace vers MaWallonie, j’espère qu’ils ne souffriront pas de cette mise en commun des moyens. Nous suivrons attentivement ce dossier.

**Question orale
de M. Christophe Bastin
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « le resserrage du Plan de relance de la
Wallonie dans les compétences relevant des
compétences de Mme la Ministre »**

**Question orale
de Mme Özlem Özen
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « l’exécution budgétaire des projets du Plan
de relance de la Wallonie à la suite du
resserrage imposé par le Gouvernement »**

Mme la Présidente. – L’ordre du jour appelle les questions orales à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, de :

- M. Bastin, sur « le resserrage du Plan de relance de la Wallonie dans les compétences relevant des compétences de Mme la Ministre » ;
- Mme Özen, sur « l’exécution budgétaire des projets du Plan de relance de la Wallonie à la suite du resserrage imposé par le Gouvernement ».

La parole est à M. Bastin pour poser sa question.

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Madame la Ministre, j’ai écouté attentivement votre réponse relative à la digitalisation. Cependant, mon intervention se veut plus générale et concerne le resserrage du Plan de relance. En effet, le ministre-président nous a renvoyés vers vous dans le cadre de vos compétences. Pouvez-vous nous indiquer quelles sont les décisions prises pour les projets relevant de vos compétences ? Des projets ont-ils vu leur enveloppe diminuer ? Pouvez-vous nous les présenter ? Les acteurs ont-ils été informés et une concertation est-elle menée sur l’impact de ces réductions sur les projets ?

Dans le cadre de la concertation avec les partenaires sociaux sur les projets prioritaires, d’autres projets pourraient-ils être abandonnés ou voir leurs enveloppes diminuer dans les prochaines semaines ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Özlem pour poser sa question.

Mme Özlem Özen (PS). – Madame la Ministre, suite au débat sur le resserrage du Plan de relance, et comme l’a suggéré le ministre-président lors de la dernière Commission, nous revenons vers vous avec des questions plus précises portant sur certains projets.

Concernant les projets maintenus en l’état sans diminution, nous constatons notamment le n° 316 concernant les inondations du mois de juillet 2021 et les mesures urgentes concernant les besoins en ressources humaines. Le montant en engagement et liquidation mentionné est de -7,962 millions d’euros.

Dans le contexte des conséquences des inondations qui sont toujours en cours, pouvez-vous expliquer pourquoi ce montant est négatif ? Quelle est l’implication de cette réduction dans la gestion des dossiers en cours et la mise en œuvre des mesures de reconstruction ?

De manière plus transversale, le ministre-président a signalé aussi que, pour certains projets, les moyens sont maintenus, mais redirigés vers d’autres initiatives du plan. Pouvez-vous nous dire, dans vos matières, les projets dont les moyens sont maintenus, mais redirigés vers d’autres initiatives du plan ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Madame et Monsieur les Députés, les projets d’infrastructures sportives en cours sont maintenus. Sont visés ici en particulier l’appel à projets pour la rénovation énergétique des infrastructures sportives financées majoritairement par les fonds européens du Plan de relance, ainsi que le pôle sportif pour lequel les trois lauréats de l’appel à candidatures sont en train de mettre en œuvre leurs projets.

En ce qui concerne le projet 316 « Inondations du mois de juillet 2021 : Mesures urgentes concernant les besoins en ressources humaines », il figure bien dans la catégorie « projets maintenus en l’état sans diminution ». Il ne s’agit en aucun cas d’une diminution de moyens ou d’une économie. Je vous rassure également, les agents engagés dans les différentes entités du SPW seront payés jusqu’à la fin de leur contrat à durée déterminée, s’agissant de projets liés à la reconstruction.

Enfin, la concertation future avec les partenaires sociaux et environnementaux ne concernera pas des projets qui relèvent de mes compétences.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Bastin.

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour ces réponses positives, puisque vous maintenez les projets, tant sur la partie sportive que sur la partie inondations. On ne peut que se réjouir de cette réponse concernant vos compétences.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Özen.

Mme Özlem Özen (PS). – Madame la Ministre, je suis assez surprise par votre réponse, dans la mesure où le tableau qui a été transmis par le ministre-président mentionne qu'il y a -7,962 millions d'euros.

Pour nous, il est essentiel de faciliter les démarches administratives et d'apporter un soutien à l'accompagnement administratif et juridique des sinistrés. Évidemment, il faut coordonner tous les efforts en matière de reconstruction. Il est important de maintenir le budget pour éventuellement sensibiliser et former les citoyens aux risques d'inondation, aux gestes de sécurité, améliorer les plans d'évacuation, minimiser l'impact des catastrophes et aider les personnes à se relever plus rapidement en cas de sinistre.

Question orale

de **M. Julien Liradelfo**

à **Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives,**
sur « le calcul de la pension de la fonction publique wallonne suite aux réformes du Gouvernement de la coalition Arizona »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Liradelfo à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le calcul de la pension de la fonction publique wallonne suite aux réformes du Gouvernement de la coalition Arizona ».

La parole est à M. Liradelfo pour poser sa question.

M. Julien Liradelfo (PTB). – Madame la Ministre, le Gouvernement fédéral a décidé de bouleverser en profondeur le système des pensions : allongement de la période de référence à 45 ans, suppression progressive des régimes dérogatoires, et cetera. Bref, c'est un durcissement net des conditions d'accès à une pension décente pour des milliers de travailleurs.

Or, cette réforme brise un équilibre fondamental. Pendant des années, les agents de la fonction publique

ont accepté des salaires plus bas que dans le privé en échange d'une pension plus avantageuse. Aujourd'hui, on leur annonce que cette contrepartie sera réduite, voire supprimée.

C'est une rupture du contrat moral, du contrat social signé à l'époque. Derrière cette décision, il y a des milliers d'agents en Wallonie qui s'inquiètent, qui se demandent quelle sera l'incidence réelle de cette réforme sur le montant de leur pension. Leur mode de calcul va-t-il être modifié ? Concrètement, combien vont-ils perdre après une carrière complète dans la fonction publique régionale ?

Une simulation a-t-elle été réalisée pour estimer l'impact de ces mesures en chiffres sur les pensions des fonctionnaires wallon ?

Les travailleurs du Service public de Wallonie, mais aussi des services communaux, du TEC, de la santé publique et d'autres administrations régionales se demandent ce qui les attend. C'est légitime ! Cette réforme ne touche pas que des chiffres, elle impacte des trajectoires de vie. Ceux qui approchent de la fin de carrière, qui avaient construit leur projet de retraite en fonction des règles existantes, découvrent aujourd'hui que les cartes pourraient être redistribuées, rebattues.

Au-delà du calcul des pensions, qu'en est-il des dispositifs qui permettraient d'adapter la fin de carrière ? Les agents techniques et ouvriers du SPW qui exercent des métiers physiques et exigeants pourront-ils bénéficier d'adaptations spécifiques en raison de la pénibilité de leurs tâches ? Seront-ils eux aussi contraints de travailler jusqu'à 67 ans, alors que l'usure physique est une réalité dans ces métiers ?

Quel impact précis la réforme aura-t-elle sur le montant de leur pension et sur la durée des carrières ? Qu'en est-il également de la réduction du temps de travail en fin de carrière et des possibilités de départs anticipés ? Avez-vous envisagé ce type de mesure ? Pouvez-vous préciser quel sera l'impact sur les pensions des fonctionnaires tant financièrement que sur la durée des carrières ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, la détermination du régime de pensions des fonctionnaires régionaux est une compétence fédérale.

L'article 87, paragraphe 3, de la loi de réformes institutionnelles indique en effet que « les Communautés et les Régions fixent les règles relatives au statut administratif et pécuniaire de leur personnel définitif, temporaire et auxiliaire, à l'exception des règles relatives aux pensions. En matière de pensions, leur personnel est soumis aux règles légales et

statutaires applicables au personnel définitif, temporaire et auxiliaire de l'État ».

Le sujet est particulièrement important, mais je ne vais pas importer au Parlement wallon un débat qui relève de la Chambre des représentants et qui a d'ailleurs eu lieu très largement la semaine dernière.

Vous noterez en outre que ce n'est pas mon administration qui calcule les pensions des membres de son personnel et qu'elle n'est donc pas armée pour faire des simulations.

A priori, il ne devrait pas y avoir de coût direct pour la Région elle-même.

Tout cela ne m'empêchera pas de suivre de près l'évolution du dossier, notamment dans le cadre de la négociation syndicale au sein du Comité A, et un contact sera pris avec le ministre fédéral des Pensions afin de voir la manière dont il envisage d'exécuter la Déclaration de politique fédérale sur ce point.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Liradelfo.

M. Julien Liradelfo (PTB). – Effectivement, c'est une matière fédérale qui a été largement débattue, mais qui aura un impact au niveau de la fonction publique wallonne.

Néanmoins, on ne manquera pas de revenir vers vous avec des questions écrites pour avoir des chiffres plus précis sur les impacts qui, apparemment, ne sont pas encore mesurés par votre Gouvernement.

Par ailleurs, on voit que les travailleurs des services publics sont entrés dans la fonction publique avec des perspectives, avec peut-être un salaire plus bas, mais pour avoir de meilleures pensions. Aujourd'hui, on est en train de changer les règles en cours de jeu et c'est inacceptable. C'est la raison pour laquelle ils seront nombreux aux côtés des travailleurs du privé également dans les rues le 13 février.

Ils pourront compter sur notre soutien dans ce combat parce que, ce qu'ils demandent, ce ne sont pas des privilèges, mais simplement que l'on respecte leur fonction, que l'on respecte le fait qu'ils ont travaillé des décennies au service des citoyens. Aujourd'hui, vous ne les récompensez pas.

Question orale
de M. Thierry Witsel
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « le suivi des dossiers en cours en matière
d'infrastructures sportives »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le suivi des dossiers en cours en matière d'infrastructures sportives ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, 2025 s'accompagne de nouvelles subventions et de nouveaux projets pour les infrastructures sportives wallonnes. Je me permets, avec vos encouragements lors des débats budgétaires, de revenir sur le suivi des dossiers Infrasports, puisque vous m'indiquiez que 58 dossiers avaient fait l'objet d'un accord de principe, mais n'avaient pas encore reçu de promesses fermes de subventions. Ces dossiers représentent un montant total de subventions de 67 840 000 euros.

Nous savons qu'il est stratégique de soutenir les infrastructures sportives en Wallonie à plusieurs niveaux. Cela favorise l'accès au sport pour tous, en particulier pour les populations les moins favorisées, contribuant ainsi à l'égalité des chances. Cela dynamise l'économie locale en générant des emplois directs et indirects. Ces infrastructures deviennent aussi des leviers pour promouvoir la santé publique en encourageant l'activité physique et en réduisant les coûts liés aux maladies chroniques. Elles jouent aussi un rôle majeur dans l'attractivité touristique et l'organisation d'événements, renforçant ainsi l'image de notre Région. Elles contribuent également au développement du sport de haut niveau tout en soutenant la pratique amateur.

En modernisant ses installations, la Wallonie peut se positionner comme un pôle sportif de premier plan à l'échelle européenne. Où en est le suivi des 58 dossiers ayant fait l'objet d'un accord de principe en 2024 ? Y a-t-il des dossiers spécifiques à la province de Liège qui sont encore en attente ? Quels sont les grands projets pour 2025 qui ont d'ores et déjà reçu une promesse ferme de subventions ?

Enfin, le budget 2025 que vous avez présenté est-il suffisant pour financer tous les projets d'infrastructures sportives prévus cette année ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, l'administration Infrasports me précise que, sur les 58 dossiers évoqués dans votre question, 33 dossiers n'ont pas encore fait l'objet d'un dépôt de dossier technique. Cette démarche incombe aux porteurs de projets. Quatorze dossiers sont en cours d'analyse auprès de l'administration et 11 dossiers sont en attente d'une promesse ferme de subvention.

Pour la province de Liège, cinq dossiers sont concernés : deux dossiers doivent faire l'objet d'un dépôt du dossier technique, deux sont en cours d'analyse auprès de l'administration et un dossier est en attente d'une promesse ferme. Ce dossier a été soumis à mon cabinet ce 5 février dernier et fera l'objet d'une analyse à la fin de ce premier trimestre. Aucune promesse ferme n'a encore été accordée cette année.

La temporalité des dossiers est très variable. Les dossiers ayant fait l'objet d'un accord de principe peuvent être déposés par les opérateurs dans un délai de 12 mois à dater de la notification de l'accord de principe. Ce délai peut être prorogé de six mois. En cas d'incomplétude du dossier, les opérateurs disposent d'un délai de six mois pour compléter leur dossier. Il est impossible de définir une ligne du temps précise pour chaque dossier.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Witsel.

M. Thierry Witsel (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour les éléments de réponse qu'elle a apportés. Il est important de disposer du suivi des dossiers en cours, de s'assurer que le budget prévu soit là et qu'il soit respecté. Il y en a 14 qui sont en analyse, 11 qui sont en promesse de subvention et 33 n'ont pas encore déposé les projets. Il est important que la Wallonie se dote d'infrastructures sportives de qualité, tant pour les sportifs de haut niveau que pour le sport amateur. Je l'ai dit dans mon exposé : les infrastructures ont un rôle majeur d'attractivité touristique, au niveau de l'organisation, mais elles renforcent aussi l'image de notre Région.

Question orale

de M. Thierry Witsel

à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le suivi de la situation de l'Hippodrome de Wallonie »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le suivi de la situation de l'Hippodrome de Wallonie ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, l'Hippodrome de Wallonie joue un rôle essentiel pour notre Région, tant sur le plan économique que culturel, touristique et sportif. De nombreux championnats importants se déroulent en Wallonie, ce qui rend crucial le maintien d'infrastructures de qualité pour les accueillir.

L'hippodrome continue de fonctionner sans financement direct de la Région wallonne. Néanmoins, vous avez assuré un soutien, notamment en accompagnant l'hippodrome dans la recherche d'un repreneur, en collaboration avec le ministre de l'Économie, car l'actionnariat wallon est détenu par Wallonie Entreprendre.

Cependant, notre hippodrome ne se limite pas aux courses hippiques, il constitue également un moteur économique, un espace de loisirs, un élément important du patrimoine culturel et sportif de la Wallonie. Son potentiel de développement et de modernisation dépend pourtant de la volonté politique et des investissements qui lui seront consacrés.

Où en est votre collaboration avec le ministre de l'Économie pour accompagner l'hippodrome dans la recherche d'un repreneur ? Avez-vous eu l'occasion de vous concerter avec l'hippodrome et la Province de Hainaut ? Je repose la question qui était restée sans réponse en fin 2024 : quelle suite comptez-vous donner au résultat de l'étude réalisée par Wallonie Entreprendre ? Des acheteurs se sont-ils déjà manifestés ? Des projets de réorganisation ou de modernisation de l'hippodrome sont-ils envisagés ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, ma réponse ne va pas vous ravir. À ce jour, mon collègue Pierre-Yves Jeholet, ministre de l'Économie, et moi-même sommes dans l'attente de l'étude de valorisation de l'hippodrome commandé par Wallonie Entreprendre, étude effectuée par Ernst & Young. Celle-ci devrait nous être transmise dans les prochains jours et nous permettra d'avancer dans ce dossier en concertation avec l'hippodrome et la Province de Hainaut.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Witsel.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, vous avez entièrement raison. On reviendra vers vous, lorsque vous aurez reçu l'étude, pour d'autres questions afin d'en savoir un peu plus sur la vie culturelle et touristique de l'hippodrome de Ghlin.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

Mme la Présidente. – La question orale de M. Huberty à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des

Infrastructures sportives, sur « les mesures transitoires relatives à la fin des recrutements au Service public de Wallonie (SPW) » est transformée en question écrite.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 15 heures.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. Christophe Bastin, Les Engagés

Mme Sophie Fafchamps, Présidente

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives

M. Stéphane Hazée, Ecolo

M. Julien Liradelfo, PTB

Mme Özlem Özen, PS

Mme Éliane Tillieux, PS

M. Thierry Witsel, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
DORU	Direction de l'optimisation et des relations usagers
DPR	Déclaration de politique régionale
EPURE	Éclairage public – Utilisation rationnelle de l'énergie
Infrasports	Direction des infrastructures sportives
PEB	performance énergétique des bâtiments (certificat)
PICC	Projet informatique de cartographie continue
POLLEC	politique locale Énergie-Climat
RGPD	Règlement général sur la protection des données
SPW	Service public de Wallonie
TEC	Société de transport en commun
TLPE	Territoire, Logement, Patrimoine et Énergie (SPW)
UAP	unité(s) d'administration publique